

Profession de foi

Conseils pour une présentation vidéo.

La vidéo peut être créée à partir d'une caméra, appareil photo, smartphone...

Elle sera retenue et présentée sur le site de l'académie d'Aix-Marseille, page Vie Lycéenne, aux conditions suivantes :

- Durée : maximum 1 minute,
- Son audible,
- Image claire et nette,

Limiter les effets qui nuisent à la qualité des informations que tu souhaites divulguer,

- Discours dans un langage correct, sans grossièreté ni vulgarité,
- Présentation : prénom, nom, âge, classe, lycée, ville, département,
- Présentation de tes qualités, tes motivations et de ton programme.

Il est indispensable de signer ou de faire signer par tes parents (*si tu es mineur*) l'autorisation de diffusion que tu trouveras auprès de ton CPE.

Une fois rédigée, envoie ta profession de foi et/ou ta vidéo par mail à

davlc@ac-aix-marseille.fr ou vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

Ainsi elle sera mise en ligne sur le site du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et visible de tous tes électeurs.

Des questions ou des suggestions : davlc@ac-aix-marseille.fr